



**AVIS DE RENCONTRE
POUR UNE SÉANCE D'APPEL À LA SUSPENSION**

Le (indiquer la date)

Nom de la personne convoquée

Adresse

Ville (Province) Code postal

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous convoquons à une séance d'appel à la suspension qui aura lieu, conformément à la *Loi sur l'éducation* et à la ligne de conduite du Conseil, Suspension et renvoi des élèves, le (indiquer la date) à (indiquer l'heure), au bureau du Conseil, situé au 201, rue Jogues, Sudbury.

Les modalités, la procédure et le protocole de séance sont tels qu'indiqués dans la documentation que nous vous faisons parvenir avec le présent avis. Soyez avisés que la séance d'appel aura lieu même en l'absence d'une des parties.

La séance se tiendra à huis clos et seules les personnes invitées pourront y participer. Par contre, si vous désirez présenter un ou plusieurs témoins, vous devez en soumettre la demande écrite à mon bureau, au moins vingt-quatre (24) heures avant le jour de la séance. Ces personnes seront admises dans la salle de séance pour la durée de leur témoignage.

D'autre part, chacune des parties à l'appel peut être représentée par une conseillère ou un conseiller juridique ou une autre personne qui la représente. Cette personne pourra prendre part à toute la séance et prendra parole à votre place. Si tel est votre cas, veuillez en aviser mon bureau dans les plus brefs délais.

En dernier lieu, soyez avisés que toute documentation qui sera présentée au comité qui entendra l'appel doit également être présentée aux membres de l'autre partie. Par conséquent, veuillez apporter au moins six (6) copies de toute documentation que vous comptez distribuer.

Pour toute question à l'égard de ce dossier, veuillez communiquer avec mon bureau, en composant le numéro sans frais 1 800 259-5567 ou le (705) 673-5626, poste 410.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier du Conseil,

(Indiquer le nom du directeur de l'éducation)

c. c. Surintendant de l'éducation
Directeur de l'école